

DOSSIER DE MARIAGE



UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

DOCUMENTS À FOURNIR

- Une copie intégrale de l'acte de naissance
 - De moins de 3 mois, si la naissance a eu lieu en France
 - De moins de 6 mois, si la naissance a eu lieu à l'Étranger
- La copie des pièces d'identités de chaque époux (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)
- Un justificatif de domicile des futurs époux daté de moins de 3 mois
 - Si la résidence de l'un des futurs époux était à Noisy-le-Roi par l'un de ses parents, fournir un justificatif de domicile ainsi que la copie d'une pièce d'identité de l'un des parents.
- Une attestation du notaire s'il est fait un contrat de mariage
- La copie de la pièce d'identité des témoins (2 maximum par époux)
- Certificat de célibat et certificat de coutume pour les étrangers
- Si vous avez des enfants en commun joindre l'acte de naissance de chaque enfant

POUR LES PERSONNES DIVORCÉES

- Copie de l'acte de naissance ou copie de l'acte de mariage portant la mention de divorce

POUR LES PERSONNES VEUVES

- Copie de l'acte de décès du défunt ou copie du livret de famille avec mention du décès



Tous les documents doivent être déposés en mairie au plus tard 4 semaines avant la date du mariage

Service Etat Civil

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 30

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h